

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**

**PROCES VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 27 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 20h30 ;  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. RAYNAL Patrick - M. BOUTARIC Hervé - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme TRAYSSAC Carole -

Absent-Excusé : M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier – M. MALASSET Philippe –  
Mme ROUQUETTE Magali

Date de convocation et d'affichage : 23.01.2023

M. BOUTARIC est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Délibération retrait reversement taxe aménagement à Decazeville communauté

Délibération pour subvention voyage scolaire cycle 1 et 2 domaine de la Laurière du 20 au 22 mars 2023

**I) APPROBATION DES PROCES VERBAUX du 18/11/2022 et du 16/12/2022**

Sans observation, les procès-verbaux des réunions du 18 novembre 2022 et du 16 décembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

**II) DELIBERATION POUR RETRAIT DU REVERSEMENT DE LA TAXE AMENAGEMENT  
A DECAZEVILLE COMMUNAUTE**

Vu la loi de finances rectificative pour 2022 publiée le 2 décembre 2022 ayant modifié le reversement partiel obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement communale au profit de la communauté des communes, qui le rend facultatif ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide de retirer la délibération en date du 18 novembre 2022** qui accordait le reversement de 1% du produit de la taxe d'aménagement à reverser à la communauté de Decazeville communauté.

**III) SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES POUR LA CLASSE DE  
DECOUVERTE A LA LAURIERE**

Le Maire indique au conseil municipal que la classe des petits partira au Domaine de la Laurière à Villefranche de Rouergue du 20 au 22 mars 2023. Mme Amélie LESCURE, enseignante du cycle 1 et 2, a demandé une subvention à la commune et au département pour ce séjour de 3 jours.

Le nombre d'élèves participant à ce séjour est de 13 élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer comme par le passé, une subvention de 13 € / enfant / jour pour 13 enfants soit un **montant total de 507 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président

Le Secrétaire de séance